

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 621

24 mars 2010

SOMMAIRE

3V Participations Luxembourg S.A.	29803	Mellon International Holdings S.à r.l.	29772
ABN AMRO Multi-Manager Funds	29769	MTK Sàrl	29803
Advantage, SICAV	29767	M.T.T. S.A.	29764
Allianz Global Investors Fund	29784	Nettracon Limited Sàrl	29784
Altralux S.A.	29763	Petit Moulin S.A.	29770
Aquatrans Navigation S.A.	29771	Pictet Funds (LUX)	29771
Aramis International 1 S.à r.l.	29784	Polish Equity Partners S.à r.l.	29804
Bioenergy General Partners SA	29762	Premium Carwash S.à r.l.	29796
Bogud	29796	Private Placement Fund	29768
Breitfeld Teilhabergesellschaft AG	29783	Procter & Gamble Financial Services S.A.	29776
Brugama Holding S.A.	29774	Procter & Gamble Financial Services S.à r.l.	29776
Bula S. à r.l.	29795	Quintet Invest S.A.	29796
Cordalia S.A.	29775	Radetzky S.A.	29808
Cutec S.A.	29775	Rho Ventures VI Luxembourg Holdings, S.à r.l.	29786
Dufinlux S.C.A.	29783	Scientific Games Global Gaming S.à r.l.	29796
Ecofinance Holding S.A.	29766	Sequoia S.C.A. SICAV-SIF	29774
EGP S.A.	29785	Société civile immobilière de Foetz	29773
Ely International Holding S.A.	29773	Socipar S.A.	29768
EOP - Europrogetti S.A.	29785	Spareplan	29768
European General Investments	29765	Teresa S.A.	29764
Foxitec S.A.	29776	The Paulig Group Sepcav	29763
Geam S.A.	29807	Tradegro Holdings Limited, Luxembourg Branch	29795
GIP Luxembourg S.A.	29762	UBS Multi Manager Access II	29770
Groupe Adeo & Cie Valadeo	29770	Valau Holding S.A.	29782
Instore Holdings S.à r.l.	29795	VG SICAV	29766
Internationale de Gestion S.A.	29765	WestOptiFlex SICAV	29765
Ipsila S.A.	29774	WestSelect	29763
K.A.M. Holding S.A.	29767	Ydulux S.A.	29783
Kaziac Invest S.A.	29785	Zebedee S.A., SPF	29772
LifCorp. S.à r.l.	29808		
L Select	29762		
Lysidor	29773		
Mapicius S.A.	29775		
Mediolux Holding	29764		

Bioenergy General Partners SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 129.040.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le 12 Avril 2010 à 16.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du liquidateur intégrant les comptes 2008, 2009 et les comptes de liquidation
2. Nomination d'un commissaire à la liquidation
3. Fixation de la date de l'assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur la clôture de la liquidation
4. Divers

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2010029192/2374/15.

GIP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 71.808.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme GIP LUXEMBOURG S.A. sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 9 avril 2010 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010031453/750/15.

L Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 57.507.

Les actionnaires de L SELECT (la «Société») sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

(l'«Assemblée») qui se tiendra le jeudi 15 avril 2010 à 11 heures, au siège social de la Société, et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice social clos au 31 décembre 2009.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats.
4. Donner quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice social clos au 31 décembre 2009.
5. Composition du conseil d'administration.
6. Election ou réélection du réviseur d'entreprises pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP Paribas Luxembourg, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, où des formulaires de procuration sont disponibles.

Pour le Conseil d'Administration,

Référence de publication: 2010031461/755/25.

WestSelect, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 143.708.

—
Die JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

findet gemäß Artikel 22 Absatz 2 der Satzung zu der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à Capital Variable) WestSelect am 14. April 2010 um 10:00 Uhr in den Räumen der WestLB International S.A., 32-34, bd. Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung des vom Verwaltungsrat vorgelegten Jahresabschlusses zum 31.12.2009
3. Verwendung des Jahresergebnisses
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011.
6. Ernennung des Wirtschaftsprüfers bis zum Ablauf der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

Die Zulassung zur Generalversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens zum 9. April 2010 bei einer Bank hinterlegt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Hinterlegung der Anteile genügt als Nachweis.

Luxemburg, 18. März 2010.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2010031452/755/22.

Altralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 115.153.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social en date du 9 avril 2010 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2009;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Divers.

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2010029193/1161/17.

The Paulig Group Sepcav, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain - Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 107.058.

Notice is hereby given to the shareholders of The Paulig Group Sepcav that the

ANNUAL GENERAL MEETING

will be held at the offices of Baloise Vie Luxembourg, at 23, rue du Puits Romain, Bourmicht, L-8070 Bertrange, Luxembourg, on 13th April 2010 at 14.30, with the following agenda:

Agenda:

1. Reading of the annual accounts for the financial year ended December 31st, 2009
2. Reading of the report of the Board of Directors
3. Reading of the report of the Independent Auditor concerning the annual accounts for the financial year ended December 31st, 2009
4. Approval of the annual accounts
5. Election and Appointment of a director of the SEPCAV
6. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum for the items in the agenda is required and that the decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at the meeting by proxy.

In order to vote at the annual general meeting, shareholders may be present in person or represented by a duly appointed proxy. Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy to the address of the Sepcav to arrive no later than 12th April 2010. Proxy forms can be obtained from the registered office of the Sepcav.

Finland, 18th March 2010.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2010028620/7509/26.

Mediolux Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 15.506.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 13 avril 2010 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2010031455/833/18.

Teresa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 39.614.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 14 avril 2010 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2010031456/833/18.

M.T.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 51.938.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15.04.2010 à 15H00 au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes

- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2009
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010031457/560/16.

Internationale de Gestion S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 47.438.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme INTERNATIONALE DE GESTION S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 9 avril 2010 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010031454/750/15.

WestOptiFlex SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.826.

Die JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

findet gemäß Artikel 22 Absatz 2 der Satzung zu der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à Capital Variable) WestOptiFlex am 13. April 2010 um 10:00 Uhr in den Räumen der WestLB International S.A., 32-34, bd. Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung des vom Verwaltungsrat vorgelegten Jahresabschlusses zum 31.12.2009
3. Verwendung des Jahresergebnisses
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011.
6. Ernennung des Wirtschaftsprüfers bis zum Ablauf der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

Die Zulassung zur Generalversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens zum 8. April 2010 bei einer Bank hinterlegt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Hinterlegung der Anteile genügt als Nachweis.

Luxemburg, 15. März 2010.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2010031465/755/22.

European General Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 94.997.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 15 avril 2010 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Résolution concernant la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,

- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010031459/755/20.

Ecofinance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 79.660.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement au siège social, le lundi 12 avril 2010 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes des exercices sociaux clos les 31 décembre 2006, 31 décembre 2007, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009
2. Affectation du résultat des comptes annuels des exercices sociaux clos les 31 décembre 2006, 31 décembre 2007, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009
3. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Décision à prendre dans le cadre de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
5. Questions diverses

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010029194/503/20.

VG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.531.

Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Company, to be held on April 14th 2010 at 10:30 a.m. at the Fund's registered office located 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with the following Agenda:

Agenda:

1. Acquaintance with the Board of Director's report and the Independent Auditor's report
2. Approval of the annual report, i.e. balance sheet and profit and loss account, as at December 31st 2009
3. Allocation of results, as proposed by the Board i.e. carrying forward of the results
4. Discharge of the Directors for the performance of their duties during the financial year ending on December 31st 2009
5. Statutory nominations:
 - Resignation of Messrs Gilson de Rouvieux and Zito as directors on October 1st 2009
 - Cooptation of Mr Feraud and Mrs Bommartini as directors on October 1st 2009
 - Appointment of Messrs Patri, Feraud and Mrs Bommartini as directors
 - Renewal of Messrs Triulzi and Ghidella as directors
6. Renewal of the mandate of Deloitte S.A. as Independent Auditor
7. Miscellaneous

The annual report of the Fund as at December 31st 2009 is available at the Fund's registered office free of charge.

Shareholders are advised that the meeting does not have to be quorate in order to pass valid resolutions. To be accepted, valid resolutions only require a majority of shareholders actively present or represented.

Shareholders or their proxies wishing to take part in the Meeting are kindly requested to inform the Company at least three clear days prior to the holding of the Meeting of their intention to attend. They shall be admitted subject to verification of their identity and evidence of their shareholding.

We would be grateful to shareholders if they could return the proxy form, available at the Company's registered office, duly signed and filled to the Company's domiciliary agent, Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A.,

41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, c/o Alexandre Quenouille and return them no later than 2 business days before the Annual General Meeting.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with CACEIS Bank Luxembourg, whose main registered office is located at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Proxy forms will be available.

The Board of Directors

Référence de publication: 2010031464/755/37.

Advantage, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 53.801.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg on Tuesday April 6th, 2010 at 2.00 p.m. local time.

For purpose of considering the following

Agenda:

1. Reading and approval of the report of the Board of Directors (Management Report) to the Annual Shareholders Meeting;
2. Reading of the statutory audit report of the Authorised Independent Auditor as at December 31st, 2009;
3. Approval of the annual accounts and allocation of the result as at December 31st, 2009;
4. Discharge to be granted to the Board Members for carrying out their duties for the financial year ended December 31st, 2009;
5. Re-appointment of the Directors for the ensuing year;
Messrs Francesco CONFUORTI - Chairman
Giuseppe CONFUORTI
Silvestro Mariscaldo INTURRETTA
6. Allocation of Directors' profit quota;
7. Re-election of the Authorised Independent Auditor, Deloitte S.A., for a new period of one year.

The resolution shall be carried by a majority of those present or represented.

The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies.

Proxies should arrive at the Registered Office of the Company or at the following address: European Fund Administration S.A., 2, rue d'Alsace, P.O. BOX 1725, L-1017 Luxembourg.

The Board of Directors

Référence de publication: 2010031458/755/29.

K.A.M. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 22.382.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 14 avril 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010031466/755/19.

Spareplan, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 10.216.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 15 avril 2010 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010031463/755/21.

Private Placement Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 102.950.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 9 avril 2010 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux Administrateurs
4. Nominations statutaires
5. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur un jour ouvrable avant la date de l'Assemblée auprès de KBL European Private Bankers, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010031462/755/20.

Socipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 5.781.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET STATUTAIRE

qui se tiendra au 40, Rangwee à Luxembourg le jeudi 1^{er} avril 2010 à 17.00 heures.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Présentation, examen et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2009; affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.

5. Divers.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir se conformer aux statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010021737/2051/18.

ABN AMRO Multi-Manager Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 78.762.

Since the quorum required under Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended by the Law of 07 September 1987, i.e. at least half of the Company's capital present or represented, was not achieved for the Extraordinary General Meeting on 5 March 2010, a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders will be held at 10:00 a.m. on Friday 9 April 2010 at the premises of Fortis Investment Management Luxembourg S.A., bâtiment H2O, bloc B, 1er étage sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Agenda:

1. Transfer of the registered office from 33 rue de Gasperich L-5826 Hesperange and consequent modification of Article 2 of the Articles of Association;
2. Modification of the second paragraph of Article 2 of the Articles of Association as follows: "The registered office may be transferred by simple decision of the Board of Directors, either within the commune or, within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg";
3. Modification of Article 4 of the Articles of Association in order to allow the Company to invest in all securities and/or other liquid financial assets, within the limits permitted by the Act of 20 December 2002 on collective investment undertakings ("the Act");
4. Modification of Articles 7 and 8 of the Articles of Association in order to reduce the maximum time frame for subscriptions and redemptions from 10 to 7 days;
5. Modification of the asset valuation methods as provided for in Article 11 of the Articles of Association;
6. Modification of Article 11 in order to limit the maximum total amount of annual fees payable by a sub-fund, category or sub-category to 5% of its average net assets.
7. Modification of Article 11 in order to allow the Board of Directors to calculate a second net asset value under certain circumstances (Swing Pricing);
8. Modification of Article 12 of the Articles of Association in order to provide for the calculation of Net Asset Values (NAVs) at least twice a month in conformity with the Act;
9. Modification of Article 12 of the Articles of Association in order to add the cases of suspension of calculation of the following NAVs: a) as soon as a decision is taken to liquidate a sub-fund; b) in the event of any merger, asset transfer, demerger transaction or any restructuring operation within, by or in one or more sub-funds; and c) in all cases where justified by the interests of the shareholders;
10. Modification of Article 12 of the Articles of Association in order to allow the Board of Directors to reduce and/or defer the redemption/ conversion applications when these concern more than 10% of the net assets;
11. Modification of Article 12 of the Articles of Association in order to allow the Board of Directors, where justified by the shareholders' interests, not to determine the net asset value in the event of subscriptions, redemptions or conversions exceeding 10% of the assets of a sub-fund until such time as the required purchases and sales of securities have been made;
12. Modification of Article 15 of the Articles of Association in order to provide for the possibility of collective management of all or part of the assets of the Company;
13. Modification of point 1) e) 4th dash of Article 19 of the Articles of Association in order to limit investments in UCITS and other undertakings for collective investment to a maximum of 10% of the net assets of each sub-fund, apart from the sub-funds managed as "Funds of Funds";
14. Movement of the Annual General Meeting of shareholders to 2:00 p.m. on the last Friday of April, and consequent modification of Article 23 of the Articles of Association;
15. Modification of Article 25 of the Articles of Association in order to allow a sub-fund to be merged with a sub-fund of another UCITS falling under Part I of the Act by a simple decision of the Board of Directors of the Company;
16. Deletion of Articles 18 (Consultative committee), 21 (Directors' remunerations and allowances) and 33 (Declaration);
17. Complete overhaul of the Articles of Association of the Company.

In compliance with Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended by the Law of 7 September 1987, the Meeting's deliberations are only valid if at least one-half of the Company's capital is present or represented. Decisions must be taken by a minimum of two-thirds of the shares present or represented.

Holders of bearer shares who wish to attend or be represented at the Meeting are requested to deposit their shares, at least five clear days before the Meeting, at the offices of the financial service agents, as mentioned in the prospectus.

Holders of registered shares who wish to attend or be represented at the Meeting will be admitted on production of proof of identity, provided they have given notice of their intention to take part at least five days before the meeting.

The new draft Articles of Association, the current prospectus and the latest periodic report are available from the organisations indicated in the prospectus.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010024537/755/62.

Groupe Adeo & Cie Valadeo, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 64.283.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à :

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le mercredi 7 avril 2010 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen du rapport de gestion du gérant.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge au gérant quant à l'exercice sous revue.
5. Nomination des membres du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.
6. Nomination du réviseur externe jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.
7. Divers.

Le gérant.

Référence de publication: 2010024899/1261/19.

Petit Moulin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 112.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010027918/9.

(100024401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

UBS Multi Manager Access II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.748.

The shareholders of UBS Multi Manager Access II (the "Sicav") are hereby informed that the FIRST EXTRAORDINARY GENERAL MEETING of the Sicav (the "First Meeting") held on February 22, 2010 was not quorate and did not validly deliberate on the proposed Agenda items. The shareholders of the Sicav are hereby convened to attend a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Sicav (the "Second Meeting"), which will be held at the registered office of the Sicav at 33A avenue J.F. Kennedy, Luxembourg on April 09, 2010 at 02:00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of Article 7 (General Meetings), paragraph 4 of the Articles of Association as follows: "Der Verwaltungsrat behält sich das Recht vor, jederzeit und ohne vorherige Mitteilung die Ausgabe von Aktien von einem/r, mehreren oder allen Teilfonds und Aktienklassen auszusetzen. Zahlungen auf nicht ausgeführte Zeichnungsanträge wird die Depotbank in solchen Fällen unverzüglich zurück erstatten."
2. Miscellaneous

The text of the proposed consolidated Articles of Incorporation of the Sicav is available free of charge, upon request, at its the registered office.

In order to deliberate validly on the item of the agenda, at least 50% of all outstanding shares must be represented at the Meeting, and a decision in favour of the items of the agenda shall be approved by shareholders holding at least 2/3 of the shares represented at the Meeting.

In the event that the quorum of 50% is not reached, a second extraordinary general meeting of the shareholders will be convened where no quorum will be required and the items of the agenda may be approved by the shareholders holding at least 2/3 of the shares represented at the Meeting.

NOTES:

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a certificate of deposit issued by the Custodian Bank, UBS (Luxembourg) S.A, which will be issued to them against deposit of their share certificates. The share certificates must be deposited with UBS (Luxembourg) S.A. at the latest on April 2, 2010.

- by proxy by completing the form of proxy which will be made available to them against deposit of share certificates aforesaid. The proxies must be sent to UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-2010 Luxembourg and have to be in the possession of UBS Multi Manager Access II c/o UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. at the latest on April 2, 2010.

Share certificates so deposited will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

Luxembourg, March 2, 2010

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010024536/755/38.

Aquatrans Navigation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6670 Merttert, 2C, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 43.198.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre von Aquatrans Navigation S.A., welche am 01. April 2010 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2008
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
4. Mandatsverlängerung
5. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2010025111/17.

Pictet Funds (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 38.034.

Les actionnaires de la Société sont avisés que l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 5 mars 2010 n'a pu délibérer à défaut de quorum de présence. Une

NOUVELLE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

se tiendra en conséquence au siège social, 3 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le 9 avril 2010 à 11 heures, avec le même ordre du jour, à savoir:

Ordre du jour:

1. Modification de l'Article 1 des statuts de manière à changer la dénomination de la Société. L'article 1 aura donc la teneur suivante:
Art. premier:
Il existe une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une "société d'investissement à capital variable" sous la dénomination de "Pictet", la Société.
2. Modification de l'Article 3 des statuts de manière à ce qu'il ait désormais la teneur suivante :
Art. trois:
L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et autres avoirs autorisés par la Partie I de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la

"Loi de 2002") dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toutes les mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large dans le cadre de la Loi de 2002.

3. Mise à jour générale des statuts par la modification des articles suivants:
 - * Modifications de forme: Articles 6, 7, 13, 16, 20, 21, 23, 25, 27, 28, 30
 - * Modifications destinées à bénéficier des changements légaux et réglementaires: Articles 4, 11, 12, 14, 17, 24.
 - * Modifications d'opportunité: Articles 5, 8, 10, 22.
4. Insertion d'un nouvel article 24 et renumérotation des articles subséquents.
5. Divers.

A cette nouvelle assemblée, les décisions seront prises sans exigences de quorum à la majorité des deux tiers des actions présentes et représentées.

Les actionnaires ne pouvant assister en personne à l'assemblée peuvent s'y faire représenter au moyen d'une procuration disponible au siège social de la Société, qui est à renvoyer pour le 8 avril 2010 au plus tard.

La procuration précédemment envoyée restera toutefois valable.

Le texte des modifications des statuts est disponible au siège social de la Société.

Pour le compte du Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010024539/755/38.

Zebedee S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 147.447.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 2 avril 2010 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010026038/833/18.

Mellon International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 234.691.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.108.

Extrait des résolutions de l'associé unique

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 4 janvier 2010 que:

- L'associé unique accepte la démission de Monsieur Jim BLUE de son poste de gérant de la Société avec effet rétroactif au 30 septembre 2009.

- L'associé unique nomme Monsieur Michael G. DE LUCA, né le 8 décembre 1967 à New York (USA), ayant son adresse au One Wall Street, 7th Floor, New York 10286, USA, avec effet rétroactif au 30 septembre 2009 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Stijn CURFS

mandataire

Référence de publication: 2010027883/19.

(100024686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Lysidor, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 6.829.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 avril 2010 à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31/12/2009;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010026384/322/16.

Ely International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 10.357.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 avril 2010 à 15:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010026705/795/15.

Société civile immobilière de Foetz, Société Civile Immobilière.

Siège social: Foetz,

R.C.S. Luxembourg E 255.

Cession de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales signée en date du 29 janvier 2010 entre ADAGIO 2. Grundstücksverwaltungsgesellschaft mbH avec siège social à Sarrebruck et GBS Gesellschaft für Unternehmensbeteiligungen mit beschränkter Haftung avec siège social à Sarrebruck, dûment acceptée par SCI DE FOETZ, que ADAGIO 2. Grundstücksverwaltungsgesellschaft mbH a cédé ses parts sociales à la société GBS Gesellschaft für Unternehmensbeteiligungen mit beschränkter Haftung avec siège social à D-66121 Sarrebruck, Mainzer Straße, 180, inscrite auprès du Registre de Commerce de Sarrebruck sous le numéro HRB 5617.

La répartition actuelle des parts sociales est la suivante: GBS Gesellschaft für Unternehmensbeteiligungen mit beschränkter Haftung détient 1995 parts sociales de catégorie A (n° 1 à 1995) ainsi que 5 parts sociales de catégorie B (n° 1996 à 2000).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010030547/21.

(100038430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Ipsila S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 86.742.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 avril 2010 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010026712/795/17.

Brugama Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 10.599.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 avril 2010 à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010026740/795/15.

Sequoia S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 140.235.

Notice is hereby given to the shareholders of Sequoia S.C.A SICAV-SIF (the "Company") that the

ANNUAL GENERAL MEETING

shall be held at the Registered Office of the Company on March 30th 2010 at 11:00 am CET (the "Meeting"), with the following agenda:

Agenda:

1. Review and approval of the annual accounts of the Company for the financial year ended on December 31, 2009,
2. Review and approval of the General Partner and the auditor reports,
3. Allocation of results of the Company at December 31, 2009,
4. Full discharge of the General Partner in respect of the management of the Company for the financial year ended on December 31, 2009, and
5. Any other business.

The resolutions on the agenda may be passed without quorum, by a majority of the votes cast thereon at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy. Proxy forms can be obtained from the Registered Office of the Company.

In order to vote at the Meeting, shareholders may be present in person provided that the Company has been informed, for organisational reasons, in writing of his intention to attend the Meeting by March 30th 2010, 09:00 am CET at the

latest. Shareholders not attending the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to arrive no later than March 30th 2010, 09:00 CET.

Référence de publication: 2010027280/755/25.

Mapicius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 86.847.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 avril 2010 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Acceptation de la démission d'un Administrateur
6. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
7. Divers

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010026715/795/18.

Cordalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 86.741.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 avril 2010 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010026744/795/17.

Cutec S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 35.274.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 1^{er} avril 2010 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010027265/1267/16.

Foxitec S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 35.276.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 1^{er} avril 2010 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010027266/1267/16.

**Procter & Gamble Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Procter & Gamble Financial Services S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.755.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

"Procter & Gamble International Operations S.A.", a company incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 47, route de Saint-Georges, CH-1213 Petit-Lancy, registered with the Commercial Register of Geneva under number CH-170-3007610-6,

Duly represented by Mrs Alexandra Pizzo, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Procter & Gamble Financial Services S.A.", a société anonyme, having its registered office 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 122.755 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed on 15 December 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 19 February 2007, number 206. The articles of association have been last amended by a notarial deed on 25 June 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 16 July 2009, number 1374.

The appearing party, representing the whole corporate capital, takes the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder decides to change the legal form of the Company in order to transform it from its current form of a société anonyme into a société à responsabilité limitée.

Second resolution:

The sole shareholder decides to change of the name of the Company into "Procter & Gamble Financial Services S.à r.l."

Third resolution:

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder decides to fully restate the articles of association of the Company, without modifying its corporate purpose, so as to read as follows:

"I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There exists a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of "Procter & Gamble Financial Services S.à r.l." (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is to provide to any Affiliate (as this term is defined below), any and all financial management services including but not limited to treasury management services, currencies management services, interest rate and foreign exchange risk management.

The Company may also provide to any Affiliate (as this term is defined below) any and all financial assistance including but not limited to providing loans, advances, guarantees, raising investments and loans from financial or other institutions.

The Company may further borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, share certificates, notes, commercial paper or any similar instruments and enter into any credit agreements, note purchase agreements, guarantee agreements, underwriting agreements, trust agreements or any other type of financing instrument or document or any hedge, swap or derivative related thereto, always in compliance with article 188 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

The Company may finally carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

For the purpose of this clause, the term "Affiliate" means any company of the Procter & Gamble group as well as any company in which a company of the Procter & Gamble group holds, either directly or by way of control, a significant participation.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Social Capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at four million four hundred and sixty-five thousand five hundred US dollars (USD 4,465,500.-) represented by eighty-nine thousand three hundred and ten (89,310) shares with a par value of fifty US dollars (USD 50.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

II. Management

Art. 11. The Company is managed by one (1) or several managers, who need not to be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The manager, or in case of several managers, the board of managers, may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents, in which case the managers will determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two (2) managers, or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the managers.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five (5) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by fax, or any other similar mean of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by fax or similar mean of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax, or any other similar mean of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two (2) managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two (2) managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

III. Decisions of the Sole Partner - Collective Decisions of the Partners

Art. 16. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Law.

VI. Accounting Year, Balance

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on first July and shall terminate on thirty June of the next year.

Art. 20. Each year on the thirty June, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

The Company may distribute interim dividends, in accordance with the provisions of the Law.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one (1) or more liquidators, who need not to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their

powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law."

Fourth resolution:

The sole shareholder decides to accept the resignations of the current directors and statutory auditor of the Company and to give them discharge for the exercise of their mandate.

The sole shareholder decides to fix the number of managers at five (5) and to appoint, for an unlimited period, the current directors as managers of the Company, the board of managers is therefore composed by the following persons:

1) Mr. Tadd Fowler, born on 10 June 1968 in Wichita, Kansas (United States of America), residing in 4744 Medallion Way, Mason, OH 45040 (United States of America);

2) Mr. Herwig Meskens, born on 11 December 1957, in Opwijk (Belgium), with professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

3) Mr. Klaus Lindner, born on 3 April 1952 in Bauzing (Germany), residing in 18, Chemin de la Gradelle, 1224 Chêne-Bougeries/GENEVA (Switzerland);

4) Mr. James Douglas Gerstle, born on 21 September 1957 in Richmond, Indiana (United States of America), residing in 545, Reily Road, Cincinnati, OH 45215 (United States);

5) Mr. Otmar W. Debold, born on 5 December 1954 in Emmendingen (Germany), residing at Procter & Gamble Germany GmbH, Sulzbacher Strasse, 40, 65824 Schwalbach am Taunus (Germany).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

"Procter & Gamble International Operations S.A.", une société constituée et existant selon les lois de la Suisse, ayant son siège social au 47, route de Saint-Georges, CH-1213 Petit-Lancy, inscrite au Registre de commerce de Genève sous le numéro CH-170-3007610-6,

dûment représentée par Madame Alexandra Pizzo, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est le seul actionnaire de la société "Procter & Gamble Financial Services S.A.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 122.755 (la "Société"), constituée suivant actenotarié, en date du 15 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations en date du 19 février 2007, numéro 206. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié le 25 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 juillet 2009, numéro 1374.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'actionnaire unique décide de changer la forme légale de la Société et de la transformer de sa forme actuelle de société anonyme en société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution:

L'actionnaire unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en "Procter & Gamble Financial Services S.à r.l."

Troisième résolution:

Suite aux résolutions précédentes, l'actionnaire unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société sans pour autant en modifier l'objet social, qui auront désormais la teneur suivante:

«I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de "Procter & Gamble Financial Services S.à r.l." (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet de fournir à tout Affilié (tel que ce terme est défini ci-dessous) tous services de gestion financière y compris, mais sans y être limité, la gestion de trésorerie, la gestion de devises et la gestion de risques en matière de taux d'intérêts et de taux de change.

La Société pourra également fournir toute assistance financière à tout Affilié (tel que ce terme est défini ci-dessous) y compris, mais sans y être limité, par l'octroi de prêts, d'avances, de garanties, de levée de financement, de levée d'investissements et de levée de prêts auprès d'institutions financières et autres.

La Société pourra encore emprunter, sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions, de titres de créances, de billet à ordre ou tous autres instruments similaires et conclure tous contrats de crédit, contrats d'achat de créance, contrats de garantie, engagements, conventions de fiducie, ou tout autre type d'instrument ou de document financier ou toute couverture, swap ou dérivé y relatif, toujours en conformité avec l'article 188 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

La Société pourra enfin exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Pour les besoins de la présente clause, le terme "Affilié" désigne toute société du groupe Procter & Gamble ainsi que toute société dans laquelle une société du groupe Procter et Gamble détient, directement ou indirectement, une participation significative.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Au cas où le gérant ou, dans le cas où il y en a plusieurs, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre millions quatre cent soixante-cinq mille cinq cents US dollars (USD 4.465.500,-) représenté par quatre-vingt-neuf mille trois cent dix (89.310) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

III. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le gérant ou, dans le cas où il y en a plusieurs, le conseil de gérance peut sub-déléguer leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le cas échéant les gérants détermineront les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou par la seule signature de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par les gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un (1) président et pourra choisir parmi ses membres un (1) vice-président. Il pourra également choisir un (1) secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie ou tout autre moyen similaire de communication, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

IV. Décisions de l'Associé unique - Décisions collectives des Associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

VI. Exercice Social - Bilan - Répartition

Art. 19. L'exercice social commencera le premier juillet et se terminera le trente juin de l'année suivante.

Art. 20. Chaque année, au trente juin, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

La Société peut verser des bénéfices intérimaires conformément aux dispositions de la Loi.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.»

Quatrième résolution:

L'actionnaire unique décide d'accepter les démissions des administrateurs et commissaire aux comptes actuels de la Société et de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat.

L'actionnaire unique décide de fixer le nombre des gérants à cinq (5) et de nommer, pour une durée illimitée, les administrateurs actuels en tant que gérants de la Société, le conseil de gérance est en conséquence composé des membres suivants:

1) Monsieur Tadd Fowler, né le 10 juin 1968 à Wichita, Kansas (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 4744 Medallion Way, Mason, OH 45040 (Etats-Unis d'Amérique);

2) Monsieur Herwig Meskens, né le 11 décembre 1957 à Opwijk (Belgique), demeurant professionnellement 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

3) Monsieur Klaus Lindner, Regional Finance Manager, né le 3 avril 1952 à Bauzing (Allemagne), demeurant au 18, chemin de la Gradelle, 1224 Chêne-Bougeries/Genève (Suisse);

4) Monsieur James Douglas Gerstle, né le 21 septembre 1957 à Richmond, Indiana (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 545, Reily Road, Cincinnati, OH 45215 (Etats-Unis d'Amérique);

5) Monsieur Otmar W. Debald, né le 5 décembre 1954 à Emmendingen (Allemagne), demeurant à Procter & Gamble Germany GmbH, Sulzbacher Strasse, 40, 65824 Schwalbach am Taunus (Allemagne).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. PIZZO, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 février 2010. Relation: EAC/2010/1632. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010029858/349.

(100038657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Valau Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.284.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 1^{er} avril 2010 à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.

2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010027267/1267/16.

Breitfeld Teilhabergesellschaft AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 23.724.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme BREITFELD TEILHABERGESELLSCHAFT A.G. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi, 1^{er} avril 2010 à 16.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010027268/750/16.

Duflinlux S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.254.

Messieurs les actionnaires de la Société en Commandite par Actions DUFINLUX S.C.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi, 1^{er} avril 2010 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Gérant (Associé-Commandité), du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner au Gérant (Associé-Commandité), au Conseil de Surveillance et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2009.
4. Divers.

L'Associé-Commandité

Référence de publication: 2010027269/750/17.

Ydulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.436.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme YDULUX S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi, 1^{er} avril 2010 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010027270/750/15.

Allianz Global Investors Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 71.182.

—
Auszug aus der Niederschrift über die Jahreshauptversammlung der Anteilhaber der Gesellschaft

In der ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft vom 15. Januar 2010 haben die Anteilhaber folgende Beschlüsse gefasst:

- Wiederwahl von Herrn Horst Eich mit Berufsanschrift Mainzer Landstraße 11-13, D-60329 Frankfurt, Deutschland, Herrn Martyn Cuff mit Berufsanschrift 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxemburg und Herrn George McKay mit Berufsanschrift 20/F, Cheung Kong Center, 2 Queen's Road Central, Hong Kong SAR als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 21. Januar 2011.

- Ko-Optierung von Herrn Michael Peters mit Berufsanschrift Seidlstraße 24-24a, D-80335 München, Deutschland, als Verwaltungsratsmitglied bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 21. Januar 2011.

- Wiederwahl von PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxemburg, mit Berufsanschrift 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg als Abschlussprüfer bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 21. Januar 2011.

Senningerberg, 15. Januar 2010.

Für die Richtigkeit des Auszuges

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Sonja Maringer / Oliver Eis

Référence de publication: 2010028798/22.

(100026109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Aramis International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.963.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.846.

—
Par résolutions signées en date du 5 février 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de:

- Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Andrew Townend, avec adresse professionnelle au 5, Lancaster Place, WC2E 7EN Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat

2. Nomination de:

- Catherine Dessoay, avec adresse professionnelle au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Référence de publication: 2010028799/21.

(100025408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Nettracon Limited Sarl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 115.898.

—
Je soussigné, M. Peter Engelberg, dénonce par la présente le siège social domiciliaire de la société NETTRACON LIMITED SARL avec effet le 14 janvier 2009.

BANQUE INVIK S.A.

M. Peter Engelberg

Référence de publication: 2010028780/10.

(100026068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

EOP - Europrogetti S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 51.363.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 11 février 2010 le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- EOP-EUROPROGETTI S.A. (B 51363), dont le siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, a été dénoncé en date du 8 octobre 2004.

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Me Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2010028760/16.

(100025594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

EGP S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 55.660.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 11 février 2010 le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- EGP S.A. (B 55660), dont le siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, a été dénoncé en date du 18 novembre 2004.

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Me Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2010028761/16.

(100025595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Kaziac Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 127.738.

—
Extrait des résolutions prises le 16 février 2010

L'Assemblée décide d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur JEAN Gabriel de son poste d'administrateur de la Société.

L'Assemblée décide d'accepter, avec effet immédiat, la nomination de Monsieur WEYDERS Stéphane, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique) et demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au poste d'administrateur de la Société pour une période se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2012.

L'Assemblée décide d'accepter, avec effet immédiat, la démission de la société MARBLEDEAL LIMITED de son poste de commissaire aux comptes de la Société.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat, la société C.G. Consulting, Société Anonyme, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 102.188), pour une période se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KAZIAC INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2010028807/21.

(100026141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Rho Ventures VI Luxembourg Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 151.311.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of January.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

RHO VENTURES VI, L.P., a Delaware limited partnership, represented by its General Partner RMV VI L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 152 West 57th Street, 23rd Floor, New York, NY 10019, United States of America, registered with the State of Delaware,

here represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, employee, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a power of attorney given.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the Company is "Rho Ventures VI Luxembourg Holdings, S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a par Value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholder(s), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers, composed of at least one manager designated as "A manager" and one manager designated as "B manager", being a Luxembourg resident, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholder(s).

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least one A manager and at least one B manager of the Company.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been validly delegated in accordance with Article 8.1. of these Articles.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, at the end of the financial year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

12.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held each year on the first Tuesday of May each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 13. Commissaire(s) aux comptes - Réviseur(s) d'entreprises.

13.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseur (s) d'entreprises, when so required by the Law.

13.3. The shareholders appoint the commissaire(s) aux comptes, if any and réviseur(s) d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaire (s) aux comptes and the réviseur(s) d'entreprises may be reappointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(ii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by at least one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with Luxembourg applicable law (including the Law) and, subject to any non waivable provisions of the Luxembourg applicable law (including the Law), any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

RHO VENTURES VI, L.P., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), and

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

29790

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:

Mr. Jeffrey Ian MARTIN, Attorney, born in New York, United States of America, on May 14, 1972, residing at 163 Prospect Place, Brooklyn, New York 11238, United States of America.

2. The following person is appointed as B manager of the Company for an indefinite period:

Mrs Celine Pignon, attorney-at-law, born in Metz (France) on March 27, 1977, with professional address at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt janvier.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

RHO VENTURES VI, L.P., une société en commandite simple du Delaware, représentée par son General Partner RMV VI, L.L.C., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 152 West 57th Street, 23rd Floor, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée dans l'Etat du Delaware, ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur-par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant, d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La dénomination sociale de la Société est "Rho Ventures VI Luxembourg Holdings, S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une décision des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance de la Société estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et que ces événements seraient de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et des personnes à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir

par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre et autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds en ce compris, sans limitation, les revenus de tous emprunts à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne pourra effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de fluctuations monétaires, fluctuations des taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite, ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixée à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une décision du ou des associé(s), adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Une cession de part sociale n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et peut être consulté par chaque associé qui en fait la demande.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est administrée par un conseil de gérance, composé d'au moins un gérant désigné comme "gérant A" et d'un gérant désigné comme "gérant B", étant résident luxembourgeois, nommés par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doit/doivent pas nécessairement être associé(s).

7.2 Le(s) gérant(s) est/sont révocable(s) à tout moment (avec ou sans motif) par une décision du ou des associés.

Art. 8. Conseil de Gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

8.1 Pouvoirs du Conseil de Gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts au(x) associé(s) seront de la compétence du Conseil de Gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le Conseil de Gérance.

8.2 Procédure

(i) Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est à Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation de la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation au Conseil de Gérance, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant aux heures et aux endroits prévus dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à tout autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Gérance.

(v) Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Les décisions circulaires signées par tous les gérants (les Décisions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins un gérant A et d'au moins un gérant B de la Société.

(ii) La Société pourra être également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs spéciaux ont été valablement délégués conformément à l'Article 8.1 des présents Statuts.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1 Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et la Loi.

IV. Associés

Art. 10. Assemblées générales des associés et Décisions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les décisions des associés sont adoptées à l'assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de décisions circulaires (les Décisions Circulaires des Associés) si le nombre des associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq.

(ii) Lorsque les décisions sont adoptées par Décision Circulaire des Associés, le texte des décisions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Décisions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées à une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portant la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale pourra se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions qui doivent être adoptées en Assemblées Générales ou par Décisions Circulaires des Associés ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois et les décisions seront adoptées lors de l'Assemblée Générale ou par Décisions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts ne pourront être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé Unique.

11.1 Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Décisions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux décisions de ce dernier.

11.3 Les décisions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

12.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le Conseil de gérance dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s) et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

12.4. Le bilan et le compte de résultats seront approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par Décisions Circulaires des Associés endéans les six (6) mois qui suivent la clôture de l'exercice social.

12.5. Dans le cas où le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés de la Société se tiendra chaque année au siège social de la Société, le premier mardi du mois de mai à 15h00, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable dans la ville de Luxembourg (soit un Jour Ouvrable), l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant au même endroit et à la même heure.

Art. 13. Commissaire(s) aux comptes / Réviseur(s) d'entreprise.

13.1. Si le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

13.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprise, dans les cas prévus par la Loi.

13.3. Les associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, et le(s) réviseur(s) d'entreprises, le cas échéant, et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le(s) réviseur(s) d'entreprise sont rééligibles.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

14.2. Les associés décideront de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Des acomptes sur dividende peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) les comptes intérimaires sont établis par le Conseil de Gérance;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que les bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende est adoptée par les associés endéans les deux (2) mois à compter de la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne soient pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision des associés, adoptée par au moins la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, et respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Décisions Circulaires des Gérants ainsi que les Décisions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tous moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil de Gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions qui ont été acceptées par le Conseil de Gérance.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition qu'elles remplissent toutes les conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Décisions Circulaires des Gérants ou des Décisions Circulaires des Associés selon le cas, peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il sera fait référence à la loi applicable du Luxembourg (y compris la Loi) et, sous réserve des dispositions d'ordre public légales du Luxembourg (y compris la Loi), à tout accord conclu de temps à autre entre associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

RHO VENTURES VI, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), et

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200,-.

Décisions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les décisions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jeffrey Ian MARTIN, Avocat, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 14 mai 1972, demeurant au 163 Prospect Place, Brooklyn, New York 11238, Etats-Unis d'Amérique.

2. La personne suivante est nommée gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Céline Pignon, avocat à la Cour, née à Metz (France), le 27 mars 1977, avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} février 2010. Relation: LAC/2010/4738. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010028119/497.

(100024775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Bula S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 135.372.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stadtbredimus, le 04.01.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010028069/10.

(100024610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Instore Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 142.597.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique en date du 5 février 2010

1. La démission de M. Gideon Hendrik Cilliers, 30, Bahnhofstrasse, 6300 Zug, Suisse, en tant que gérant de classe A avec effet au 5 février 2010 a été acceptée, confirmée et ratifiée.

2. M. Gabriel Jacobus Minnaar, Bahnhofstrasse 30, 6300 Zug, Suisse, a été nommé en tant que gérant de classe A en remplacement du gérant démissionnaire avec effet au 5 février 2010 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010027873/17.

(100024563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Tradegro Holdings Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 89.393.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 5 février 2010

1. La démission de M. Gideon Hendrik Cilliers, 30, Bahnhofstrasse, 6300 Zug, Suisse, en tant qu'administrateur avec effet au 5 février 2010 a été acceptée, confirmée et ratifiée.

2. M. Gabriel Jacobus Minnaar, Bahnhofstrasse 30, 6300 Zug, Suisse, a été nommé en tant qu'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 5 février 2010 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010027872/17.

(100024568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Bogud, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.651.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Associé Unique du 8 février 2010

L'Associé Unique de Bogud (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Lorenzo Salieri en tant que gérant de la Société avec effet au 26 novembre 2009.
- de nommer Monsieur Antoine Clauzel, né le 12 décembre 1952 à Reims (France), ayant son adresse au 4, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 26 novembre 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 février 2010.

Xavier De Cillia
Gérant

Référence de publication: 2010027849/17.

(100024298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Quintet Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.608.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 octobre 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 octobre 2009, que:

L'assemblée a décidé de ratifier la cooptation du Dr Peter Hamacher comme Administrateur de la Société, en date du 23 avril 2008, en remplacement de Monsieur Ahmed Mechacti, Administrateur démissionnaire, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010..

QUINTET INVEST S.A.
François Georges
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010027896/17.

(100024384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Premium Carwash S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6693 Merttert, 18A, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 135.434.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010027848/10.

(100024276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Scientific Games Global Gaming S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 151.297.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fourteenth of January.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Scientific Games Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 101.421, having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs Saskia Leal Keijzer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Alpharetta GA, USA on 12 January 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Scientific Games Global Gaming S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital in accordance with the provisions of the Law.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by shareholders representing three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the owners of shares representing three quarters of the rights of the survivors, subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the signature of any manager or by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least three (3) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or, in case of several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the

end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's financial year commences on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 20. Each year on 31st December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Each share is entitled to the same fraction of such balance unless otherwise provided for by the articles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

All of the twelve thousand five hundred (12.500) shares have been subscribed by Scientific Games Luxembourg Holdings S.a r.l., prenamed.

All the shares subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the 14th January 2010 of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and considering itself as fully convened, has thereupon passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The following person(s) is/are appointed (sole) manager(s) of the Company for an unlimited period:
 - Christian Kometer, born in Villach, Austria on 27 May, 1967, residing at Arsenal 11a/1 1030 Vienna, Austria;
 - James Robert Metcalfe, born in New York, United States of America on 11 January 1957 residing at 7105 Greatwood Trail, Alpharetta, Georgia, United States of America; and

- Ira Raphaelson, born in Illinois, United States of America on 3 July, 1953, residing at 10820 Tuckahoe Way, North Potomac, Maryland, United States of America.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Scientific Games Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.421, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Saskia Leal Keijzer, maître end droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Alpharetta GA, USA, le 12 janvier 2010.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel/Laquelle comparant/e, représenté/e comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle/il déclare constituer et dont elle/il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe conformément aux présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Scientific Games Global Gaming S.à r.l. (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portfolio.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de la Loi.

La Société peut racheter ses propres parts conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants sujet à et conformément aux dispositions de la Loi. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant. La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) sauf dispositions légales contraires.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixent la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature d'un gérant ou par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

Art. 11. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins trois (3) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres de façon continue et permettant une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

Dans ce cas, toute référence dans les présentes à "l'assemblée générale des associés" devra être interprétée comme désignant l'associé unique, selon le contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de cet inventaire et du bilan.

Art. 21. Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés. / Chaque part sociale donne droit à la même fraction de ce solde sauf s'il en a été prévu autrement dans les statuts.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

Scientific Games Luxembourg Holdings S.à r.l., prénommée, a souscrit toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le 14 janvier 2010 et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.200.-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoquée, a par la suite pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Christian Kometer, né à Villach, Austria le 27 mai 1967, résidant à Arsenal 11a/1 1030 Vienna, Austria;
 - James Robert Metcalfe, né à New York, United States of America le 11 janvier 1957 résidant à 7105 Greatwood Trail, Alpharetta, Georgia, United States of America; et
 - Ira Raphaelson, né à Illinois, United States of America le 3 juillet 1953, résidant à 10820 Tuckahoe Way, North Potomac, Maryland, United States of America.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. COMPARETTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3423. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Référence de publication: 2010028120/349.

(100024757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

3V Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 67.800.

Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société 3V PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI. Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, VALON S.A., R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société 3V PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A.: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 FEV. 2010.

Pour 3V PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010028729/21.

(100025678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

MTK Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3658 Kayl, 12, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg B 74.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MTK S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010027514/12.

(100024037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Polish Equity Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.225.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.668.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of the month of December,
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

POLISH EQUITY PARTNERS LIMITED, incorporated under the laws of Republic of Cyprus, with its registered seat at Naousis 1, Karapatakis Building P.C. 6018, Larnaca, Cyprus, entered into the commercial register maintained under the number 254535 (the "Sole Shareholder"), represented by Me Laetitia Chaniol, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy valid until 24 December 2009 (which shall be registered together with the present deed), being the sole shareholder of Polish Equity Partners S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1747 of 10 September 2009.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 9 October 2009, by deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial number 2333 of 30 November 2009.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Shareholder holds all the three hundred ten (310) preferential class A and seventy five thousand (75,000) class B shares, each having a nominal value of one hundred Euros (€ 100) in issue in the Company, so that decisions inscribed in all items of the agenda can validly be taken.

II. The items on which a resolution is to be passed are the following:

A. Increase of the issued share capital of the Company from seven million five hundred and thirty one thousand Euro (€ 7,531,000) to nine million two hundred twenty-five thousand Euro (€ 9,225,000) by the issue of sixteen thousand nine hundred forty (16,940) class B shares with a nominal value of one hundred Euro (€100) each,

B. Approval of the subscribers as set forth herebelow which are not yet shareholders of the Company as new shareholders of the Company, subscription to and payment of the subscription price by the subscribers by way of a contribution in cash as set forth hereafter:

Name of subscribers	Number of class B shares subscribed	Subscription price (€)
POLISH EQUITY PARTNERS LIMITED (being the Sole Shareholder)	6,250	625,000
Michael Cohen, born on 10 September 1971 in Maine, residing in London	5,000	500,000
Martin O. Skelly, born on 6 January 1967 in Virginia, residing in Johns Island	1,262	126,200
Charles Ryan, born on 11 May 1967 in Kansas, residing in Wayne	1,500	150,000
Nicholas Beech, born on 2 April 1974 in Bebington, residing in Dubai	1,250	125,000
The Archibald M. Brown, Jr. and Laura W. Brown Family Trust, having its legal office at 6161 E Miramar Drive, Tucson, Arizona, USA	1,678	167,800
Total:	16,940	1,694,000

C. Consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

Thereafter the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of seven million five hundred and thirty one thousand Euro (€ 7,531,000) to nine million two hundred twenty-five thousand Euro (€ 9,225,000) by the issue of sixteen thousand nine hundred forty (16,940) class B shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100) each, each to be subscribed by the subscribers set forth in the table under B in the above agenda (the "Subscribers").

Second resolution

The Sole Shareholder approves the Subscribers which are not yet shareholders of the Company as new shareholders of the Company.

Thereupon appeared the Subscribers, each represented by Me Laetitia Chaniol, prenamed, who subscribed in their names to the number of class B shares as follows:

Name of subscribers	Number of class B shares subscribed	Subscription price (€)
POLISH EQUITY PARTNERS LIMITED (being the Sole Shareholder)	6,250	625,000
Michael Cohen, born on 10 September 1971 in Maine, residing in London	5,000	500,000
Martin O. Skelly, born on 6 January 1967 in Virginia, residing in Johns Island	1,262	126,200
Charles Ryan, born on 11 May 1967 in Kansas, residing in Wayne	1,500	150,000
Nicholas Beech, born on 2 April 1974 in Bebington, residing in Dubai	1,250	125,000
The Archibald M. Brown, Jr. and Laura W. Brown Family Trust, having its legal office at 6161 E Miramar Drive, Tucson, Arizona, USA	1,678	167,800
Total:	16,940	1,694,000

and fully paid the subscription price of such new shares of one hundred Euro (€ 100) per share, being a total issue price of one million six hundred ninety-four thousand Euro (€ 1,694,000), by contribution in cash.

Evidence of the contribution in cash to the Company was shown to the undersigned notary.

Third resolution

As a result of the increase of the issued share capital and issue of the new shares mentioned above, it was resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The Company's share capital is set at nine million two hundred and twenty-five thousand Euros (EUR 9,225,000) represented by:

three hundred and ten (310) preferential Class A shares (the holders thereof being referred to as "A Shareholders") with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, and ninety one thousand nine hundred and forty (91,940) Class B shares, each of a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) (the holders thereof being referred to as "B Shareholders"). Class A shares held by A Shareholders will be preference shares in respect of distribution, in a manner that the A Shareholders shall receive 20% of net earned profits as further described in the Shareholders' Agreement. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as further specified in article 11 hereof."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,700.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder of the appearing party signed together with Us, Notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le quatorzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

POLISH EQUITY PARTNERS LIMITED, constituée selon les lois de la République de Chypre, ayant son siège social à Naousis 1, Karapatakis Building P.C. 6018, Larnaca, Chypre, enregistrée auprès du registre commercial sous le numéro 254535 (l'"Associé Unique") représentée par Me Laetitia Chaniol, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration valide jusqu'au 24 décembre 2009 (qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte), étant l'associé unique de Polish Equity Partners S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Eugène

Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1747 en date du 10 septembre 2009.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 9 octobre 2009 par acte du notaire Me Henri Hellinckx, prénommé, publié au Mémorial numéro 2333 du 30 novembre 2009.

Le comparant a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'Associé Unique détient la totalité des trois cent dix (310) parts sociales préférentielles de classe A et des soixante-quinze mille (75.000) parts sociales de classe B, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100) émises dans la Société, de sorte que les décisions figurant sur tous les points à l'ordre du jour peuvent être valablement prises.

II. Les points sur lesquels une résolution doit être prise sont les suivants:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de sept millions cinq cent trente et un mille euros (€ 7.531.000) à neuf millions deux cent vingt-cinq mille euros (€ 9.225.000) par l'émission de seize mille neuf cent quarante (16.940) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de cent euros (€ 100) chacune,

B. Approbation des souscripteurs tels que figurant ci-dessous, qui ne sont pas encore associés de la Société, comme nouveaux associés de la Société, souscription et paiement du prix de souscription par les souscripteurs par apport en espèces tel que ci-dessous:

Nom du souscripteur	Nombre de parts sociales de classe B souscrites	Prix de souscription (€)
POLISH EQUITY PARTNERS LIMITED (l'Associé Unique)	6.250	625.000
Michael Cohen, né le 10 septembre 1971 dans le Maine, résidant à Londres	5.000	500.000
Martin O. Skelly, né le 6 janvier 1967 en Virginie, résidant à Johns Island	1.262	126.200
Charles Ryan, né le 11 mai 1967 au Kansas, résidant à Wayne	1.500	150.000
Nicholas Beech, né le 2 avril 1974 à Bebington, résidant à Dubaï	1.250	125.000
The Archibald M. Brown, Jr. and Laura W. Brown Family Trust, ayant son siège à 6161 E Miramar Drive, Tucson, Arizona, USA	1.678	167.800
Total:	16.940	1.694.000

C. Modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société.

À la suite de quoi, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de sept millions cinq cent trente et un mille euros (€ 7.531.000) à neuf millions deux cent vingt-cinq mille euros (€ 9.225.000) par l'émission de seize mille neuf cent quarante (16.940) parts sociales de classe B avec une valeur nominale de cent euros (€ 100) chacune, chacune devant être souscrite par les souscripteurs tel qu'indiqué dans le tableau figurant au point B de l'ordre du jour ci-dessus (les "Souscripteurs").

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique approuve les Souscripteurs, qui ne sont pas encore associés de la Société, comme nouveaux associés de la Société.

À la suite de quoi, ont comparu les Souscripteurs, chacun représenté par Me Laetitia Chaniol, prénommée, qui a souscrit en leur nom au nombre de parts sociales de classe B comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre de parts sociales de classe B souscrites	Prix de souscription (€)
POLISH EQUITY PARTNERS LIMITED (l'Associé Unique)	6.250	625.000
Michael Cohen, né le 10 septembre 1971 dans le Maine, résidant à Londres	5.000	500.000
Martin O. Skelly, né le 6 janvier 1967 en Virginie, résidant à Johns Island	1.262	126.200
Charles Ryan, né le 11 mai 1967 au Kansas, résidant à Wayne	1.500	150.000
Nicholas Beech, né le 2 avril 1974 à Bebington, résidant à Dubaï	1.250	125.000
The Archibald M. Brown, Jr. and Laura W. Brown Family Trust, ayant son siège à 6161 E Miramar Drive, Tucson, Arizona, USA	1.678	167.800
Total:	16.940	1.694.000

et a entièrement payé le prix de souscription de ces nouvelles parts sociales de cent euros (€ 100) par part sociale, étant un prix total d'émission d'un million six cent quatre-vingt-quatorze mille euros (€ 1.694.000) par apport en espèces.

Preuve de l'apport en espèces a été montrée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence de l'augmentation du capital social émis de la Société et de l'émission de nouvelles parts sociales tel que décrit ci-dessus, il a été décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à neuf millions deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 9.225.000,-) représenté par:

trois cent dix (310) parts sociales préférentielles de Classe A (dont les détenteurs sont ci-après dénommés les "Associés A") d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et quatre-vingt-onze mille neuf cent quarante (91.940) parts sociales de Classe B (dont les détenteurs sont ci-après dénommés les "Associés B"), chacune d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-). Les parts sociales de Classe A détenues par les Associés A seront des parts sociales préférentielles en cas de distribution, de sorte que les Associés A recevront 20% des bénéfices nets réalisés, tel que plus amplement décrit dans le Pacte d'Associés. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des Associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts, tel que précisé à l'article 11 des présentes."

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison de son augmentation de capital sont évalués à EUR 2.700,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte,

Signé: L. CHANIOL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56885. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Référence de publication: 2010028715/196.

(100025955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Geam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.422.

Il résulte du procès-verbal du 18 décembre 2009 que l'assemblée générale des actionnaires a pris entre autres les résolutions suivantes:

Sixième résolution:

Conformément à l'article 1^{er} des statuts de la société, la société ayant un actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

Dès lors, l'assemblée générale décide d'accepter la démission de deux de ses administrateurs, à savoir Monsieur Fabrizio Penso et Monsieur Mirko La Rocca, tous deux avec adresse professionnelle au 4 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet à partir de ce 18 décembre 2009.

Septième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 4 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet à partir du 18 décembre 2009.

Huitième résolution

L'assemblée prend note du changement de l'adresse professionnelle de l'administrateur unique de la société comme suit:

- Monsieur Davide MURARI, 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Pour la société GEAM S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010028177/28.

(100025377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

LifCorp. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.108.175,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 130.625.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale
Extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 17 février 2010*

En date du 17 février 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur David MORGAN, né le 14 mars 1947 à Melbourne, Australie, ayant comme adresse professionnelle: 10, Gresham Street, EC2V 7JD Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Thierry PORTÉ
- Madame Sally ROCKER
- Monsieur Henk RAUE
- Monsieur Paul WOLFF
- Monsieur Michel WOLTER
- Madame Juanita STUDEN-KILIAAN
- Monsieur Machiel Jansen SCHOONHOVEN
- Monsieur David MORGAN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2010.

LifCorp S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010028199/28.

(100025165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Radetzky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.555.

—
EXTRAIT

Suivant décision du Conseil d'Administration, tenu en date du 16 février 2010, le siège social de la société a été transféré du 54, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 2, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010027779/11.

(100024666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.
